

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 18 avril 2023.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 18 avril 2023 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M ^{me}	Nathalie Ross	Les Bergeronnes
M ^{me}	Claire Savard	Colombier
M.	Richard Therrien	Tadoussac
M.	Jean-Maurice Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Est absente :

M ^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
-----------------	----------------	-------------

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et greffier-trésorier adjoint
M ^{me}	Marylise Bouchard	Agente aux communications
M ^{me}	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M ^{me}	Élise Guignard	Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2023;
4. Messages et activités du préfet;
5. Administration générale;
6. Aménagement du territoire :
 - 6.1. Approbation du Règlement 23-03 de la Municipalité de Longue-Rive;
 - 6.2. Approbation du Règlement 614 de la Municipalité de Sacré-Coeur;
 - 6.3. TNO - fermeture temporaire du chemin forestier de Portneuf - appui au Comité Gestion Forestier;
7. Développement économique et social :
 - 7.1. Politique de soutien aux entreprises (PSE) - adoption de projets;

- 7.2. Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 3 - adoption du rapport de reddition préliminaire pour l'exercice 2022;
 - 7.3. Politique d'investissement générale - adoption de la définition de service de proximité;
 - 7.4. Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) - désignation des membres du comité d'analyse;
8. Développement culturel et touristique :
- 8.1. Programme Aide aux initiatives de partenariat (Entente de développement culturel) - adoption de projets;
9. Transport :
- 9.1. Programme d'aide au développement du transport collectif - Volet 2.2.1 - autorisation de signature de la convention d'aide financière pour 2021;
 - 9.2. Transport bénévole et accompagnement - compensation;
 - 9.3. Transport adapté - mandat pour renouveler les contrats;
10. Ressources humaines :
- 10.1. Embauche d'un analyste financier;
11. Nomination de représentants de la MRC au sein de comités et organismes;
12. Correspondance :
- 12.1. Réaction du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord au budget 2023-2024 du gouvernement du Québec et attentes spécifiées - appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
13. Gestion financière :
- 13.1. Adoption du rapport des déboursés;
 - 13.2. Opérations bancaires - signataires;
 - 13.3. Gestion du compte de cartes de crédit Desjardins;
 - 13.4. Gestion et opération des comptes bancaires du réseau Accès entreprises Québec - (AEQ) - signataires autorisés;
14. Affaires nouvelles;
15. Période de questions;
16. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame Micheline Ancil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2023-04-117

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point 14. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2023-04-118

***Approbation du procès-verbal
de la séance ordinaire du 21 mars 2023***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, appuyé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2023, tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

Messages et activités du préfet

Madame Anctil fait rapport des dossiers, rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines.

1. La 1^{re} édition du Rendez-vous des communautés forestières, tenu par l'Alliance forêt boréale pour les communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, a eu lieu à Forestville le 13 avril dernier. Ce fut un rendez-vous très important, très structurant, qui a regroupé environ 75 participants des deux régions, dont des gens provenant de l'industrie, d'associations forestières, de syndicats, ainsi que des élus. Des chercheurs sont venus aider les participants, en termes de compréhension et de connaissances, au sujet des changements climatiques des prochaines années, du caribou, des épidémies, sur tout ce qui peut faire que l'exploitation forestière change et va changer au cours des prochaines années. L'exploitation forestière sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord est importante. Elle concerne des milliers de travailleurs. Les retombées économiques sont fort importantes et on doit convenir ensemble de comment on va faire cette exploitation forestière-là, de comment on va faire face aux enjeux des prochaines années, incluant tous les éléments qui peuvent nous arriver de l'extérieur. Cette journée, qui a été un moment de concertation, d'échanges et de réflexions, a été grandement appréciée par les participants.

RÉSOLUTION 2023-04-119

***Approbation du Règlement 23-03
de la Municipalité de Longue-Rive***

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Rive a adopté le *Règlement 23-03 relatif à la démolition d'immeubles*;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le

Règlement 23-03 tel qu'adopté par le conseil de la Municipalité de Longue-Rive lors d'une séance ordinaire tenue le 9 mars 2023;

QUE le conseil autorise le greffier-trésorier adjoint de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2023-04-120

Approbation du Règlement 614 de la Municipalité de Sacré-Coeur

ATTENDU QUE la Municipalité de Sacré-Coeur a adopté le Règlement 614 modifiant son règlement de zonage numéro 210 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le Règlement 614 tel qu'adopté par le conseil de la Municipalité de Sacré-Coeur lors d'une séance ordinaire tenue le 11 avril 2023;

QUE le conseil autorise le greffier-trésorier adjoint de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2023-04-121

TNO - fermeture temporaire du chemin forestier de Portneuf - appui à Gestion Chemin Forestier

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la demande adressée au ministère des Ressources naturelles et des Forêts par Gestion Chemin Forestier, portant sur la fermeture temporaire du chemin forestier de Portneuf pendant la période de dégel, soit pour une durée d'environ deux semaines.

RÉSOLUTION 2023-04-122

Politique de soutien aux entreprises (PSE) - adoption de projets

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs ont déposé des projets dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises* (PSE);

CONSIDÉRANT QUE les projets satisfont les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'investissement commun (CIC) a analysé les projets et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du CIC, accepte d'accorder une aide financière aux projets ci-dessous dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises* (PSE) :

N° dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2023-089	PML Entretien Paysager	Achat d'équipement « René Foster »	30 000 \$
2023-013	Centre Esthétique Séléna Gauthier	Ouverture Salon Esthétique Séléna Gauthier	12 000 \$
2023-028	Centre de Santé l'Accalmie	Ouverture Centre de Santé l'Accalmie	30 000 \$

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2023-04-123

Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 3 - adoption du rapport de reddition préliminaire pour l'exercice 2022

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 9 mars 2021 entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de la démarche de définition du projet « Signature Innovation » (*Volet 3 du Fonds régions et ruralité*);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce volet, la MRC a déterminé un concept du développement qu'elle entend adopter;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a embauché une firme spécialisée en tourisme pour la réalisation de cette étude;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre de présentation du dossier le 21 septembre 2022, le conseil de la MRC a statué et choisi comme « Signature Innovation » : LA HAUTE-CÔTE-NORD, TERRITOIRE D'EAU ET DE FORÊT;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte le rapport de reddition préliminaire 2022 du projet « Signature Innovation » de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tel que déposé.

RÉSOLUTION 2023-04-124

Politique d'investissement générale - adoption de la définition de service de proximité

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux d'analyse de projets en lien avec la *Politique de soutien aux entreprises* (PSE) de la MRC, les membres du Comité d'investissement commun se butent à un problème de définition sur le concept de « service de proximité »;

CONSIDÉRANT QUE la PSE est liée au *Volet 2 du Fonds régions et ruralité*, et que celle-ci fait partie intégrante de la *Politique d'investissement générale* de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'après consultation auprès du MAMH, il revient à la MRC d'adopter sa propre définition de « service de proximité »;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte la définition ci-dessous du concept de « service de proximité » :

Un service de proximité :

- Répond à un ou plusieurs besoins essentiels de la population selon son cycle de vie : jeunes/familles/nouveaux arrivants/personnes vivant seules/aînés;
- Contribue au maintien et/ou au développement de sa communauté;
- Le projet est accessible à sa communauté via une proximité géographique (service offert directement dans la communauté), via une proximité par la mobilité (livraison d'un service dans la communauté) ou via une proximité par le regroupement (partage de services par plusieurs municipalités);
- Améliore la qualité de vie, le dynamisme et l'attractivité de sa communauté;
- Consolide le sentiment d'appartenance tout en renforçant le tissu social de sa communauté.

RÉSOLUTION 2023-04-125

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) - désignation des membres du comité d'analyse

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la composition du comité d'analyse des projets déposés dans le cadre du *Fonds québécois d'initiatives sociales* (FQIS);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil désigne les personnes mentionnées ci-dessous pour composer le comité d'analyse pour le FQIS, en conformité avec la *Politique* du même fonds adoptée par la MRC et révisée en septembre 2022, soit :

- Micheline Anctil, préfet;
- Michel Savard, coordonnateur de la Table des groupes populaires de la Côte-Nord;
- Hélène Martel, directrice adjointe de la Santé publique du CISSS Côte-Nord pour La Haute-Côte-Nord;
- Élise Guignard, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Côte-Nord, ou, en son absence, Claude Brassard, directeur du Service de développement économique;

QUE cette résolution abroge la résolution 2020-01-011.

RÉSOLUTION 2023-04-126

Programme Aide aux initiatives de partenariat (Entente de développement culturel) - adoption de projets

CONSIDÉRANT le programme *Aide aux initiatives de partenariat* (Entente de développement culturel) intervenu avec le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2021-2024;

CONSIDÉRANT QUE les projets ci-dessous correspondent à la vision régionale du développement culturel contenue dans la *Politique culturelle révisée 2014*;

CONSIDÉRANT QUE ces projets ont été analysés par le Service de développement économique, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, et qu'ils répondent aux exigences du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de contribuer aux projets suivants :

N° dossier	Programme	Organisme	Titre du projet	Montant
2023-SC-10	Soutien culturel	Festival du Fjord	Spectacle : Chien de ruelle	4 628 \$
2023-MC-06	Médiation culturelle	Municipalité de Longue-Rive	Regalia! Gigue! Hip Pop!	2 349 \$
Total :				6 977 \$

QUE le conseil autorise la préfet et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2023-04-127

Programme d'aide au développement du transport collectif - Volet 2.2.1 - autorisation de signature de la convention d'aide financière pour 2021

ATTENDU QUE la demande de subvention de la MRC dans le cadre du *Volet II - Subventions au transport collectif régional* du *Programme d'aide au développement du transport collectif* (PADTC), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, a été acceptée par la ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

ATTENDU QUE dans ce contexte, il y a lieu pour la MRC et le MTMD de conclure une convention d'aide financière afin de déterminer les obligations des parties;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, appuyé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise Madame Micheline Anctil, préfet, et Madame Élise Guignard, directrice générale et greffière trésorière, à signer, pour et en son nom, la Convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre de la sous-section *Organisation et exploitation de services de transport collectif* de la section *Transport collectif en milieu rural* du volet *Aide financière au transport collectif régional* du *Programme d'aide au développement du transport collectif*, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à la convention, comme susdit.

RÉSOLUTION 2023-04-128

Transport bénévole et accompagnement - compensation pour les transports à l'intérieur d'une même municipalité

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Politique sur les principes et les orientations du transport bénévole et accompagnement*, il y a lieu de définir la compensation

financière accordée aux conducteurs bénévoles pour les transports effectués à l'intérieur d'une même municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QU'à compter de la présente séance, le conseil établit à 15 \$ le montant accordé aux conducteurs bénévoles pour tout transport effectué à l'intérieur d'une même municipalité, ce montant correspondant uniquement à une compensation financière pour l'utilisation du véhicule personnel et ne s'agissant aucunement d'une rémunération.

RÉSOLUTION 2023-04-129

Transport adapté - mandat pour le renouvellement des ententes avec les transporteurs

ATTENDU QUE la MRC désire renouveler les ententes de service avec les transporteurs afin de répondre aux demandes de transport adapté sur le territoire couvert par la compétence de la MRC en matière de transport collectif et adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate la direction générale à convenir d'une nouvelle entente de service de transport adapté avec Transport Jean-François Otis, des Escoumins, Taxi Alain Laprise, de Forestville, et Madame Mona-Lisa Fortin, de Colombier, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

QU'il autorise la préfet ainsi que la directrice générale à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2023-04-130

Embauche d'un analyste financier

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC, par la résolution 2022-03-098, autorisait la direction générale à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de pourvoir le poste d'analyste financier(ère);

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé aux entrevues;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, appuyé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de Monsieur Alassane Camara au poste d'analyste financier, et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 17 avril 2023;

QUE les conditions d'embauche de Monsieur Camara soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

**Nomination de représentants de la MRC
au sein de comités et organismes**

ATTENDU QU'avec l'arrivée en poste de Madame Élise Guignard à titre de directrice générale et greffière-trésorière, la MRC de La Haute-Côte-Nord doit procéder à certaines modifications de ses représentants au sein de différents comités;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil désigne les personnes suivantes pour représenter la MRC de La Haute-Côte-Nord au sein des comités et organismes ci-dessous :

COMITÉ/ORGANISME	REPRÉSENTANTS(ES)
<i>Assemblée des MRC de la Côte-Nord</i>	Micheline Anctil (préfet) André Desrosiers Élise Guignard
<i>Comité des ressources humaines MRC</i>	Micheline Anctil Lise Boulianne Élise Guignard Claire Savard (substitut)
<i>Comité vitalisation (Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4)</i>	Richard Therrien Lise Boulianne Nathalie Ross André Desrosiers Donald Perron Jean-Maurice Tremblay Micheline Anctil Claire Savard Élise Guignard
<i>MADA - comité régional pour la mise à jour de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)</i>	Micheline Anctil Élise Guignard Kevin Bédard
<i>Parc national du Fjord-du-Saguenay - Table d'harmonisation</i>	Micheline Anctil (préfet) Kevin Bédard (substitut)
<i>PMVI - comité d'analyse pour l'application du Programme de mise en valeur intégré d'Hydro-Québec</i>	Richard Therrien Lise Boulianne Nathalie Ross André Desrosiers Donald Perron Jean-Maurice Tremblay Micheline Anctil Claire Savard Élise Guignard
<i>Véloroute des baleines (Corporation)</i>	Élise Guignard Kevin Bédard (substitut)

QUE la présente résolution modifie la résolution 2021-11-345.

Correspondance

Le directeur général adjoint dépose la liste des correspondances reçues.

RÉSOLUTION 2023-04-132

Réaction du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord au budget 2023-2024 du gouvernement du Québec et attentes spécifiées - appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE les municipalités assument 40 % des services à la population avec moins de 10 % de toute l'assiette fiscale (fédérale, provinciale et municipale) et que les municipalités ont dû investir sans cesse depuis les dernières décennies pour le développement économique sans recevoir de recettes fiscales correspondantes aux compétences accordées;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent assumer les effets de l'inflation représentant au minimum un poids de 12 % à la charge des municipalités depuis le début de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont au premier plan de la lutte aux changements climatiques et doivent y faire face en assumant les coûts associés, et nous constatons qu'aucun budget supplémentaire adéquat n'a été accordé aux municipalités dans le dernier budget pour faire face aux changements climatiques; d'autant plus que c'est une augmentation à court terme de près de 12 % des budgets des municipalités qui devront être prévus pour les contrer;

CONSIDÉRANT QUE les sociétés de transport collectif ne retrouvent pas leur rentabilité pré-pandémie et qu'un financement structurant doit être mis en place tant que la logique de l'utilisateur-payeur prévaut contrairement aux automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges travaille depuis 2018 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable à la planification du parachèvement de l'Autoroute 20 et qu'un échéancier de l'étude de faisabilité a été annoncé au comité de travail avec le Ministère. Malgré tout, nous constatons que le *Plan québécois d'infrastructures 2023-2030* (PQI) ne comprend toujours pas de sommes pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à elle seule, a un déficit de 2 000 logements sociaux et abordables et que le gouvernement du Québec a annoncé dans son budget 2023-2024 le nombre de 1 500 nouvelles unités de logements sociaux et abordables pour la province;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) passe de 17 000 000 \$ à 11 000 000 \$ pour toute la province, une diminution de 6 000 000 \$, alors que les programmes répondent aux réels besoins des personnes et familles les plus démunies de notre société;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la résolution 23-03-29-09 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et demande au gouvernement du Québec de :

- revoir la fiscalité municipale afin de permettre aux villes, municipalités, agglomérations et MRC de diversifier leurs revenus et d'assumer pleinement les nombreuses responsabilités qui leur sont dévolues;

- prévoir une aide structurante plus grande pour contrer les déficits du transport collectif et les frais engendrés par l'arrivée du REM dans certains secteurs;
- inscrire le parachèvement de l'Autoroute 20 de l'Île-Perrot à Vaudreuil-Dorion au PQI;
- financer la construction d'un plus grand nombre de logements sociaux et abordables et de refinancer rapidement le FQIS afin de répondre aux besoins des plus démunis;

QUE la présente résolution soit transmise à :

- Madame Sonia LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor;
- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales;
- Madame France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation;
- Madame Chantal Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire;
- Madame Suzanne Roy, ministre de la Famille;
- Monsieur Éric Girard, ministre des Finances;
- Madame Kateri Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi et ministre responsable de la Côte-Nord;
- Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque;
- l'Union des municipalités du Québec;
- la Fédération québécoise des municipalités;
- la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLUTION 2023-04-133

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le greffier-trésorier et directeur général adjoint (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du *Règlement 150-2019* et ses amendements en vigueur);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve :

- la liste des déboursés du 1^{er} au 31 mars 2023 au montant de 406 780,48 \$;
- le journal des salaires du 8 mars 2023 au montant de 48 878,13 \$;
- le journal des salaires du 22 mars 2023 au montant de 51 103,75 \$;
- le journal des salaires des élus pour le mois de mars 2023 au montant de 12 694,55 \$;

le tout totalisant une somme de 519 456,91 \$.

RÉSOLUTION 2023-04-134

Opérations bancaires - signataires

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE la directrice générale, Madame Élise Guignard, et le directeur général adjoint de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, Monsieur Kevin Bédard, soient et sont, par la présente, autorisés, pour et de la part de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, à négocier avec la Caisse Desjardins du Saguenay–Saint Laurent, à y déposer et à lui transférer, mais au crédit du compte de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord seulement, tous chèques et ordres pour le paiement d'argent et pour lesdites fins endosser de la part de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, soit par écrit, soit par estampille;

QUE tous les chèques et ordres de paiement de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord soient tirés au nom de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord ou Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord ou en utilisant les abréviations MRC de La Haute-Côte-Nord et signés de sa part par :

- la préfet, Madame Micheline Anctil, ou, en son absence, le maire de la Municipalité des Escoumins, Monsieur André Desrosiers;

ET

- la directrice générale, Madame Élise Guignard, ou, en son absence, le directeur général adjoint, Monsieur Kevin Bédard;

QUE la directrice générale et le directeur général adjoint soient autorisés, pour et de la part de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, à recevoir de temps à autre de ladite Caisse Desjardins un état de compte de la MRC, de même que toutes pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord et à signer et délivrer à ladite Caisse Desjardins la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse Desjardins;

QUE Madame Véronique Lapointe, directrice à la trésorerie, et Madame Josée Laurencelle, technicienne en administration, soient autorisées, pour et de la part de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, à recevoir de temps à autre de ladite Caisse Desjardins un état de compte de la MRC, de même que toutes pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord;

QUE cette résolution soit transmise à la Caisse Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent et soit en vigueur à compter du 1^{er} mai 2023, et ce, jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation soit signifié à cette caisse;

QUE la présente résolution a pour effet d'annuler toutes les résolutions antérieures concernant le même sujet.

RÉSOLUTION 2023-04-135

Gestion du compte de cartes de crédit Desjardins

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QU'il soit débiteur envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant

les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QU'il s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE Madame Élise Guignard, directrice générale, Monsieur Kevin Bédard, directeur général adjoint, Madame Véronique Lapointe, directrice à la trésorerie, ainsi que Madame Josée Laurencelle, technicienne en administration, puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes jusqu'à un maximum de 6 000 \$, ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur à compter du 1^{er} mai 2023, et ce, jusqu'à ce qu'elle reçoive un avis écrit de sa modification ou de son abrogation;

QUE cette résolution abroge la résolution 2023-01-041.

RÉSOLUTION 2023-04-136

Gestion et opération des comptes bancaires du réseau Accès entreprises Québec - (AEQ) - signataires autorisés

ATTENDU QUE le conseil a autorisé la MRC à procéder à l'ouverture de trois comptes avec la Caisse Desjardins du Saguenay–Saint-Laurent pour la gestion et la mise en œuvre du réseau Accès entreprise Québec (AEQ) (résolution 2021-09-297);

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une modification des personnes autorisées à administrer ces comptes bancaires et de tout autre signataire aux comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE la directrice générale, Madame Élise Guignard, et le directeur général adjoint de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, Monsieur Kevin Bédard, soient et sont, par la présente, autorisés, pour et de la part de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, à négocier avec la Caisse Desjardins du Saguenay–Saint Laurent, à y déposer et à lui transférer, mais au crédit du compte de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord seulement, tous chèques et ordres pour le paiement d'argent et pour lesdites fins endosser de la part de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, soit par écrit, soit par estampille;

QUE tous les chèques et ordres de paiement de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord soient tirés au nom de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord ou Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord ou en utilisant les abréviations MRC de La Haute-Côte-Nord et signés de sa part par :

- la préfet, Madame Micheline Anctil, ou, en son absence, le maire de la municipalité des Escoumins, Monsieur André Desrosiers;

ET

- la directrice générale, Madame Élise Guignard, ou, en son absence, le directeur général adjoint, Monsieur Kevin Bédard;

QUE la directrice générale et le directeur général adjoint soient autorisés, pour et de la part de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, à recevoir de temps à autre de ladite Caisse Desjardins un état de compte de la MRC, de même que toutes pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord et à signer et délivrer à ladite Caisse Desjardins la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse Desjardins;

QUE Madame Véronique Lapointe, directrice à la trésorerie, et Madame Josée Laurencelle, technicienne en administration, soient autorisées, pour et de la part de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, à recevoir de temps à autre de ladite Caisse Desjardins un état de compte de la MRC, de même que toutes pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord;

QUE cette résolution soit transmise à la Caisse Desjardins du Saguenay–Saint-Laurent et soit en vigueur à compter du 1^{er} mai 2023, et ce, jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation soit signifié à cette caisse;

QUE la présente résolution a pour effet d'abroger la résolution 2023-01-042 ainsi que toutes les résolutions antérieures concernant le même sujet.

Période de questions

Madame la Préfet, assistée du directeur général adjoint, répond aux questions qui lui sont adressées par les journalistes.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Kevin Bédard, directeur général et greffier-trésorier adjoint de la MRC de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 18 avril 2023.

Kevin Bédard
Directeur général et
greffier-trésorier adjoint

RÉSOLUTION 2023-04-137

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 22.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES
RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet

Kevin Bédard
Directeur général et
greffier-trésorier adjoint